



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement : fonctionnement

Question écrite n° 52470

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la conséquence des gels de crédits de fonctionnement de certains services départementaux de l'équipement. Des fournisseurs de ces administrations ont reçu des lettres leur annonçant un report « sine die de l'ensemble des paiements en cours ou à venir. Les prestations qui vous sont dues seront, évidemment, rémunérées avec intérêts moratoires... ». Il lui fait part de son inquiétude sur la mise en situation délicate des fournisseurs de l'administration et sur les risques de voir une partie du budget de fonctionnement affecté à des frais financiers inutiles. En conséquence, il lui demande si des mesures sont prises pour un meilleur contrôle des budgets avant tout engagement de dépenses qui ne pourraient être honorées dans des délais normaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'équipement, des transports de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la conséquence des gels de crédits de fonctionnement de certains services départementaux de l'équipement qui ont entraîné des dettes vis-à-vis des fournisseurs. En conséquence, il lui demande si des mesures sont prises pour un meilleur contrôle des budgets avant tout engagement de dépenses. Renseignements pris auprès de la direction départementale de l'équipement du Gard, cette intervention concerne les crédits de paiement destinés aux investissements routiers. En effet, le gel important des crédits pratiqué en 2004 a entraîné une déléation de crédits de paiement inférieure aux besoins. Le Gouvernement, alerté par ces insuffisances de crédits, a décidé d'inscrire dans la loi de finances rectificative pour 2004 une ouverture de crédits exceptionnelle, dans le cadre d'un plan de relance des contrats de plan Etats-régions (CPER), de 300 millions d'euros d'aides publiques et de 150 millions d'euros de crédits de paiement, ainsi que de procéder en 2005 à un report des crédits de paiement gelés en 2004 de 119 millions d'euros. Ces ouvertures de crédits permettront notamment de régler très rapidement les dettes contractées fin 2004.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52470

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9611

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2757